

# **GROUPE OUEST DES CANCERS DE L'ENFANT (GOCE)**

## **Charte des RCP d'hémo-oncologie pédiatrique en Bretagne**

**Amendement avril 2009**

### **Information et consentement**

Un formulaire d'information et de consentement au passage en RCP a été élaboré au sein du grand Ouest. Il stimule, outre le passage en RCP, l'enregistrement des données sur le site du DCC des pays de Loire qui héberge l'ensemble des données de l'interrégion. Il est géré par un ingénieur qualité (0,5 ETP) qui en assure le suivi.

A Rennes, l'infirmière de réseau, mise en place en avril 2009, se chargera de l'information détaillée et de la signature de ce consentement ainsi que la présentation du réseau breton P.O.H.O.

### **Formulaires ci joints :**

- Note d'information sur le Dossier Communicant de Cancérologie
- Dossier communicant de cancérologie/ Consentement exprès

# GROUPE OUEST DES CANCERS DE L'ENFANT (GOCE)

*Document à conserver  
par les parents*

## Note d'information sur le Dossier Communicant de Cancérologie

Nom :

Prénom :

Date :

Les 7 CHU de l'inter-région Grand Ouest (Angers, Brest, Caen, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours), les centres anti-cancéreux, les CH de proximité, et les professionnels de santé libéraux se sont regroupés pour harmoniser et améliorer de façon continue la qualité des pratiques, et garantir l'équité et la continuité des soins en cancérologie. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer.

Afin d'assurer les meilleures conditions de diagnostic et de prise en charge de votre enfant, ce réseau de professionnels :

1. Organise des **Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** : réunions où les différents spécialistes (chirurgien, oncologue, anatomo-pathologiste, radiothérapeute...) se réunissent pour présenter le dossier de votre enfant afin de :
  - Confirmer le diagnostic de la maladie
  - Proposer le projet de soins le plus adapté à la situation
2. Met à la disposition de tous les médecins qui prennent en charge votre enfant un **dossier médical informatisé partagé (DCC)** réunissant des données confidentielles portant sur le diagnostic, le traitement et la surveillance. Il garantit une meilleure coordination des soins. Toutes les données concernant votre enfant ne seront partagées et accessibles qu'aux seuls professionnels de santé ou établissements de santé le prenant en charge. Ils sont tous soumis à un strict respect du secret professionnel.

Sur demande auprès de l'un des médecins, ce dernier peut vous présenter l'ensemble des informations contenues dans ce dossier.

Votre médecin est à votre disposition pour vous donner tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Vous pouvez également consulter les sites Internet des différentes régions concernées :

**[www.oncobretagne.fr](http://www.oncobretagne.fr)**

.....

Un accès « grand public » est réservé pour votre information.

Le dossier communicant de cancérologie est actuellement administré par le réseau régional de cancérologie des Pays de la Loire.

# GROUPE OUEST DES CANCERS DE L'ENFANT (GOCE)

*Exemplaire à conserver  
par les parents*

## Dossier communicant de cancérologie

### Consentement exprès

Nom

Prénom :

Date :

Le Docteur ..... nous a donné les informations sur le Dossier Commun de Cancérologie. Il nous a expliqué ses objectifs et ses principes de fonctionnement, portant sur :

- la présentation du dossier médical de notre enfant lors d'une **réunion de concertation pluridisciplinaire**,
- la création de son **dossier médical informatisé partagé**.

Nous prenons note, qu'en vertu de l'article L1110-4<sup>1</sup> du code de la santé publique relatif au respect de la vie privée et du secret des informations, les informations confidentielles contenues dans le dossier médical informatisé de notre enfant seront confiées à l'ensemble de son équipe soignante laquelle est composée des professionnels de santé qui interviendront dans sa prise en charge. Ces professionnels sont ceux désignés avec notre accord dans le programme personnalisé de soins.

Nous pourrions autoriser l'accès de son dossier à tout autre médecin sur simple demande.

Nous pourrions prendre connaissance des informations médicales de son dossier partagé en présence de tout médecin autorisé à y accéder.

Nous prenons note que les données confidentielles seront hébergées auprès de la société Santéos. Santéos est une société spécialisée, choisie par ONCO Pays de la Loire en accord avec les pouvoirs publics.

En conséquence, nous autorisons le Docteur ..... à créer le dossier médical informatisé, partagé de notre enfant.

Fait à ....., le ... / ... / ..., en deux exemplaires (patient + médecin)

Signature du père

Signature de la mère

Signature et cachet du médecin

<sup>1</sup> Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant. (...)

Deux ou plusieurs professionnels de santé peuvent toutefois, sauf opposition de la personne dûment avertie, échanger des informations relatives à une même personne prise en charge, afin d'assurer la continuité des soins ou de déterminer la meilleure prise en charge sanitaire possible. Lorsque la personne est prise en charge par une équipe de soins dans un établissement de santé, les informations la concernant sont réputées confiées par le malade à l'ensemble de l'équipe.

# GROUPE OUEST DES CANCERS DE L'ENFANT (GOCE)

## Dossier communicant de cancérologie Consentement exprès

*Exemplaire à remettre au  
médecin pour être  
conservé dans le dossier*

Nom

Prénom :

Date :

Le Docteur .....nous a donné les informations sur le Réseau. Il nous a expliqué ses objectifs et ses principes de fonctionnement, portant sur :

- la présentation du dossier médical de notre enfant lors d'une **réunion de concertation pluridisciplinaire**,
- la création de son **dossier médical informatisé partagé**.

Nous prenons note, qu'en vertu de l'article L1110-4<sup>2</sup> du code de la santé publique relatif au respect de la vie privée et du secret des informations, les informations confidentielles contenues dans le dossier médical informatisé de notre enfant seront confiées à l'ensemble de son équipe soignante laquelle est composée des professionnels de santé qui interviendront dans sa prise en charge. Ces professionnels sont ceux désignés avec notre accord dans le programme personnalisé de soins.

Nous pourrions autoriser l'accès à ce dossier à tout autre médecin sur simple demande.

Nous pourrions prendre connaissance des informations médicales de son dossier partagé en présence de tout médecin autorisé à y accéder.

Nous prenons note que les données confidentielles seront hébergées auprès de la société Santéos. Santéos est une société spécialisée, choisie par ONCO Pays de la Loire en accord avec les pouvoirs publics.

En conséquence, nous autorisons le Docteur .....à créer le dossier médical informatisé, partagé de notre enfant.

Fait à ....., le ... / ... / ..., en deux exemplaires (patient + médecin)

Signature du père

Signature de la mère

Signature et cachet du médecin

<sup>2</sup> Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant. (...)

Deux ou plusieurs professionnels de santé peuvent toutefois, sauf opposition de la personne dûment avertie, échanger des informations relatives à une même personne prise en charge, afin d'assurer la continuité des soins ou de déterminer la meilleure prise en charge sanitaire possible. Lorsque la personne est prise en charge par une équipe de soins dans un établissement de santé, les informations la concernant sont réputées confiées par le malade à l'ensemble de l'équipe.